www.lacote.ch

Pourquoi Buchillon a mal à ses déchets

RECYCLAGE La commune «produit» deux fois plus de déchets encombrants que la moyenne cantonale. Et les déchets verts sont en hausse.

PAR ANNE.DEVAUX@LACOTE.CH

uchillon doit mettre de l'ordre dans sa politique de gestion des déchets. La dernière séance du Conseil communal, le 18 mars, a été l'occasion de regarder au fond des bennes. «Même si la déchetterie fonctionne bien dans l'ensemble», souligne Max Giarré, municipal chargé de ce dicastère.

Deux points noirs pèsent sur la facture des déchets: les organiques et les encombrants. Or, la Municipalité affiche clairement la volonté d'éviter d'augmenter la taxe déchets actuelle de 100 francs par personne et de proposer d'autres pistes.

Une déchetterie accessible à tous

En 2017, 231 tonnes de déchets organiques ont été déposées à Buchillon et transportées à Lavigny pour un coût de 33 000 francs. En 2018, le tonnage s'élevait à 287 tonnes et la facture à 40 000 francs environ, soit environ 25% de la facture totale des déchets de la commune. Pour la Municipalité, c'est trop!



CORINNE COSTADIRECTRICE DE VALORSA

Les déchets organiques bénéficient de leur propre déchetterie, décentrée sur la route des Deux-Communes. Ouverte le matin six jours sur sept, sans surveillance, de fait elle est accessible à tous, y



CÉDRIC SANDOZ

2016, les entreprises de paysagistes et jardins qui travaillent dans des propriétés du village sont également autorisées à y déposer leurs déchets.

Max Giarré souhaite «faire baisser le coût des déchets organiques d'un tiers en réduisant les heures d'ouverture de la déchetterie, la réservant aux seuls Buchillonnais, le tout sous surveillance». Ensuite, il propose sous forme de question ouverte, «une réflexion portant sur la perbitent pas à Buchillon. Depuis spécialisées dans les espaces verts périmètre de la société de recy-pect des intérêts de chacun.

travaillant dans la commune y accéder sans autre, ainsi que sur une éventuelle limitation de quantité de déchets autorisée».

Environ 60 kg d'encombrants par habitant

D'aucuns pourraient penser qu'à Buchillon, la benne des encombrants est à l'image du profil socio-économique des habitants, riche. La moyenne des encombrants par an et par habitant s'élève à 60 kg à Buchillon, contre compris aux personnes qui n'ha- tinence de laisser des entreprises 25 kg pour les 101 communes du chetterie pour un meilleur res

clage Valorsa qui comprend celle de Buchillon. Corinne Costa, directrice de Valorsa, a donc alerté la Municipalité pour l'aider à faire le point sur le contenu de cette

Normalement, le système est simple: tout déchet non recyclable doit être déposé dans un sac taxé et les objets trop volumineux pour le sac de 110 litres vont dans la benne des encombrants. Mais à Buchillon, «on y trouve de tout dont des objets qui rentreraient dans un sac taxé. Il faut faire bouger le curseur et perdre de mauvaises habitudes», reconnaît Max Giarré. Il avance un objectif: une baisse d'un tiers des encombrants pour un double effet de réduction des coûts et d'augmentation du retour fiscal via les sacs taxés grâce à un meilleur tri des déchets.

Le rôle de Valorsa

Buchillon n'est pas la seule commune de La Côte dont les encombrants débordent, affirme Corinne Costa en ajoutant: «Nous sommes les analystes et les gardiens des chiffres, appliquant une politique rigoureuse à l'avantage des communes et des citoyens.» L'entreprise va aider la Municipalité à faire passer les bons messages auprès des habitants en envoyant du personnel à la déchetterie avec un matériel pédagogique.

Corinne Costa sait que les 60 kg par habitant ne vont pas disparaître, forte de son expérience: «Les déchets ne sont que le choix d'un type de consommation.» L'objectif n'est pas seulement d'informer la population mais aussi de faciliter l'acceptation d'une surveillance plus étroite de la dé-

Bassins cède son chauffage à distance

ÉNERGIE

Le Conseil a validé la reprise des installations par Romande Energie.

Plus d'une année de modifi-

cations, de reports et de discussions: c'est ce qu'il aura fallu à Bassins pour trouver une solution pour son chauffage à distance. Mais cette fois, c'est la bonne. Mercredi soir, le Conseil a largement validé la reprise de la gestion de cette production de chaleur par Romande Energie. Le dossier avait été retardé par des demandes de compléments d'informations, ainsi que par les changements de municipaux. Aujourd'hui, la Municipalité peut-elle pousser un ouf de soulagement? «Je ne vends pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué, j'attends la fin du délai référendaire», ré-

Didier Lohri. Ce contrat énergétique donne à Romande Energie un droit d'usage pendant 30 ans des installations de chauffage à distance de la commune, pour un prix de 380 000 francs. Le but est d'offrir un service professionnel aux clients, notamment en cas de panne, car le

pond prudemment le syndic

système était jusqu'alors géré par la commune. A Bassins, les deux centrales de chauffage desservent les bâtiments communaux et une quarantaine de privés. Le tarif restera de 17 centimes le kilowattheure.

Garanties demandées

Avant d'accepter le texte, les conseillers ont souhaité s'assurer de certains points. Le bois devra être fourni uniquement par l'AGFORS, groupement forestier dont Bassins fait partie, pour 6 centimes le kilowattheure. Une conseillère a aussi demandé que les panneaux photovoltaïques, qui ne produisent pas de chaleur, soient autorisés. Des modifications qui ne devraient pas compromettre le contrat avec Romande Energie. «Ce sont des points de détail», assure le syndic.

La reprise est prévue pour le 1er juillet. D'ici là, des contrats, jusqu'à présent inexistants, seront établis entre les clients et leur prestataire. «Nous n'avions pas été bons là-dessus», a reconnu Didier Lohri.

A la fin des 30 ans, la gestion du chauffage à distance reviendra à la commune. Un fond va être créé pour permettre la reprise des installations. LOS



gérées par Romande Energie. SIGFREDO HARO

